



Le Havre, le 19 décembre 2019

LE SPIP DU HAVRE TOUJOURS EN MOUVEMENT

Le 19 décembre, les agents syndiqués et non-syndiqués réunis en Assemblée Générale sur l'antenne milieu ouvert du Havre, ont voté à l'unanimité la poursuite du mouvement.

Si depuis notre dernière assemblée générale, le ministère continue à feindre de ne pas nous entendre, d'autres oreilles existent ! Nous avons rencontré le 12 décembre dernier le député de notre circonscription Jean-Paul Lecoq qui s'est engagé à interpeller la ministre de la Justice sur la remise en cause unilatérale de notre statut.

Pour rappel, nous avons déjà été recruté par le jury du concours CPIP (composé de DFSPIP, de DPIP et de CPIP),

Pour rappel, nous avons signé notre arrêté dans lequel nous nous sommes engagés à servir l'Etat, et non un DFSPIP ou un projet de service.

Alors qu'on s'entende, les CPIP sont des personnels fortement impliqués dans leurs missions de service publics, et s'engagent jour après jour dans l'accompagnement du public, en individuel ou en dimension de projet... Mais nous ne sommes pas à vendre (au privé), ni à recruter (d'une antenne ou d'un département à l'autre) !

Nous revendiquons :

- pour tous les agents du SPIP : une mobilité sans profilage, et organisée par un tableau de cotation,
- l'abandon du projet de durées minimum et maximum en postes,
- des organigrammes de référence pour les SPIP, établis avant la prochaine mobilité en concertation avec les OS et en conformité avec les engagements du Président de la République,
- une Prime de Sujétion Spéciale à 28 % pour tous les corps travaillant dans les SPIP, et l'abrogation de toute forme de rémunération au « mérite »,
- le maintien des élus CAP des corps concernés comme interlocuteurs privilégiés de l'Administration,
- l'application immédiate de tous les volets de la réforme statutaire de la filière Insertion Probation,
- Un plan de requalification ambitieux pour les personnels administratifs et l'arrêt de la minoration de leur IFSE à la DAP,
- le respect des missions et des savoir-faire professionnels, fondés sur le mandat judiciaire, le CPP et les décrets statutaires,
- La révision du plan de répartition des 1500 emplois en conformité, avec les organigrammes de référence en SPIP et les besoins RH.

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra le 6 janvier 2020 à Rouen !

D'ici là, nous continuerons d'utiliser les modalités d'actions suivantes:

- les journées SPIP mort : le 24 et le 31 décembre : pas de convocation, pas de transmission de rapports sur APPI,
 - les échanges avec la presse, les autres organisations syndicales, et interpellation des élus locaux.
 - La diffusion d'un bandeau revendicatif dans toutes nos communications et nos rapports : « Les agents du SPIP du Havre dénoncent l'application zélée de la Loi de Transformation de la Fonction Publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant les actes de mobilité. Nous sommes attachés aux valeurs de la Fonction Publique. »

Si notre message ne semble pas pris en compte par la DAP et le Ministère, il semblerait néanmoins que l'utilisation des outils numériques à notre disposition oblige nos interlocuteurs à nous lire. Nous invitons donc l'ensemble de nos collègues à communiquer sur les réseaux et à interpeller nos décideurs !

CGT SPIP de Seine Maritime